



## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS :

### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU JEU

L'association Marseille Sports Outdoor - Siret : N° Siret 810 682 773 00017 Web : [www.urban-elements.fr](http://www.urban-elements.fr) - Association régie par la loi 1901 et les textes subséquents organise un jeu concours «**JEUX CONCOURS ESCALADE**»

Ce jeu concours se déroule du 1 mai au 7 septembre 2017 minuit inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à tous. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La promotion et les informations relatives à l'existence du jeu concours sont assurées via les sites internet et réseaux sociaux d'URBAN ELEMENTS SERIES et de ses partenaires.

### ARTICLE 4 : DÉFINITION DE LA DOTATION

Dans le cadre de l'évènement URBAN ELEMENTS, sont mis en jeu :

- 1 corde Béal de 50m
- 1 jeu de dégaines Béal
- 1 haranis Béal
- 5 pass escalade
- 2 pass Grimper

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

### ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

#### 5.1 LA PARTICIPATION AU JEU SE FAIT EXCLUSIVEMENT PAR L'OBTENTION DES CARTES CADEAUX.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

Marseille Sports Outdoor et URBAN ELEMENTS ne peuvent être tenus responsable des dommages matériels et/ou corporels causés lors de la participation au présent jeu concours. Les participants agissants sous leur unique et entière responsabilité.

#### 5.2 LES LAURÉATS :

Les gagnants seront les premières personnes à trouver une Giftcard et à poster une photo d'eux même avec leur carte sur la page Facebook <https://www.facebook.com/UrbanElementsSeries/>



5.3 LA REMISE DES LOTS AURA LIEU DU 8 AU 10 SEPTEMBRE 2017, sur le site de l'évènement URBAN ELEMENTS, sur l'esplanade du J4 à Marseille après l'annonce des gagnants. Les lots seront remis en main propre par un membre de l'équipe d'URBAN ELEMENTS.

La publication d'une photo avec la Giftcard sur la page Facebook d'URBAN ELEMENTS et la présence du gagnant sur URBAN ELEMENTS est obligatoire pour récupérer son lot.

Si un(e) gagnant(e) ne vient pas récupérer son lot lors de l'évènement, sa dotation sera perdue.

#### ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone et photographies dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### ARTICLE 7 : MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

#### ARTICLE 8 : VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du code civil.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

#### ARTICLE 9 : INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### ARTICLE 10 : ADRESSE POSTALE DU JEU

L'ADRESSE POSTALE DU JEU EST :

19 BLD AUGUSTIN CIEUSSA 13007 MARSEILLE